

Rapport d'activité

2022



Agence de Développement Rural
et d'Aménagement Foncier



Le mot

DU DIRECTEUR

L'année 2022 a permis aux équipes de l'ADRAF de pouvoir s'investir pleinement sur le terrain, sans contraintes liées à l'actualité sanitaire. Avec 1 334 ha d'attribution actées et 1 520 ha de décisions d'attribution prises, 2022 a été une année remarquable. En matière d'acquisition, près de 350 ha ont été acquis pour une valeur de 93 MF et une dépense budgétaire de 78 MF.

Le stock foncier a connu une légère diminution (-11%) en s'établissant à 8 444 ha. Le stock dit « dur » sur lequel les équipes de l'ADRAF concentrent sans relâche leurs efforts représente aujourd'hui 70% en superficie du stock. Parallèlement, des orientations destinées à favoriser le développement de périmètres locatifs, sur stock et hors stock, notamment en province Nord, ont été adoptées par le conseil d'administration.

Enfin, l'agence a maintenu son engagement auprès des GDPL attributaires dans des actions de sécurisation, que ce soit en termes d'organisation ou de mises à disposition foncières. En effet, l'attribution foncière doit être soutenue par un accompagnement indispensable des attributaires qui leur permette de valoriser au mieux leur foncier ; ce à quoi s'emploie l'agence, année après année.

François Moe WAIA

Directeur général

Directeur de publication : François Moé WAIA
Crédit photo : ADRAF
Fond cartographique : DITTT
2023



SOMMAIRE

Les chiffres clés 2022	04
Les actions foncières	05
Les attributions foncières	
Les acquisitions foncières	
Le stock foncier	
Le traitement des revendications foncières	
La valorisation du stock foncier	
Les actions de sécurisation foncière et d'appui au développement rural	16
L'expertise au service des collectivités	19
Les finances et l'organisation	20
Le bilan financier	
Les ressources humaines	
Réunions et vie des instances collégiales	
Annexes	27

Les chiffres CLÉS 2022

ATTRIBUTIONS FONCIÈRES

7 actes d'attribution passés

1 334 ha

12 décisions du conseil d'administration
en cours d'exécution au 31 décembre

1 519 ha

→ 5 décisions prises en 2022 : **924 ha**

→ 7 décisions antérieures : **595 ha**

6 procédures d'attribution lancées

1 288 ha

→ 3 ont fait l'objet de décisions
d'attribution en 2022 : **744 ha**

ACQUISITIONS FONCIÈRES

2 décisions actées

336 ha

en valeur : 92,8MF
en dépenses : 78MF

4 décisions d'acquisition

431 ha

70,85MF

4 offres de vente
reçues et instruites

STOCK FONCIER

8 444 ha (-11%)

→ **5 962 ha de stock «dur»**
(70% de la superficie, 53 dossiers sur 77)

→ **2 482 ha de stock «circulant»**
(25 dossiers)



104
propriétés



77
dossiers



136 ha
de périmètres locatifs



261

million FCFP
de dépenses réalisées



23

agents



20,1

équivalents
temps plein (ETP)



Les actions FONCIÈRES

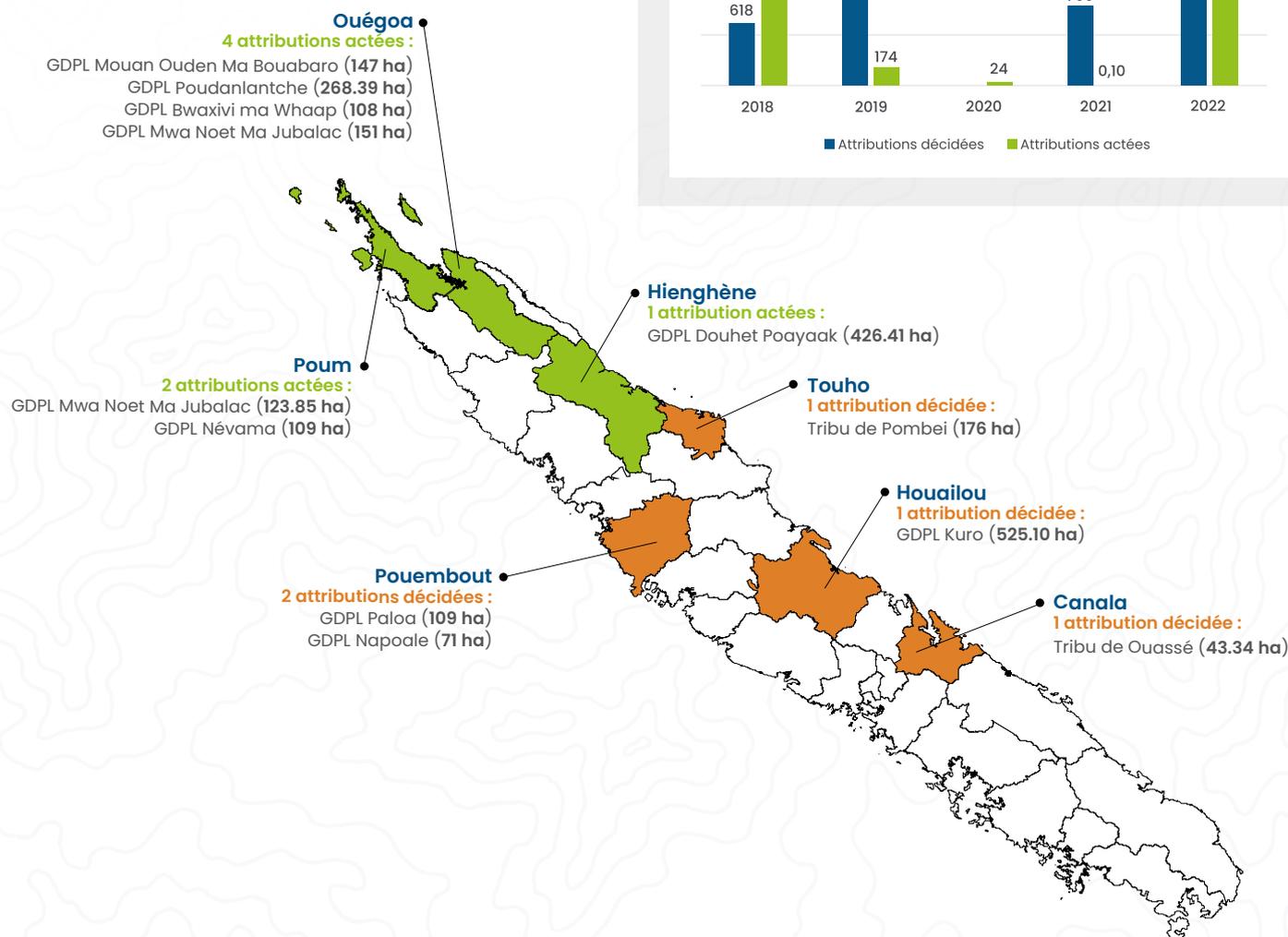
Les attributions foncières

1 333,65 hectares d'attributions actées

Les **actes d'attribution** réalisés cette année portent en majeure partie sur les **terrains du stock** de l'**Adraf** situés à **Ouégoa** et **Poum**, ainsi qu'à **Hienghène**.

Communes	Surfaces attribuées et actées	Attributaires	Statut
HIENGHENE	426,41	GDPL DOUHET POYAAK	TC
POUM	109	GDPL NEVAMA	TC
OUEGOA	108	GDPL BWAXIVI MA WHAAP	TC
OUEGOA	147	GDPL MOUAN OUDEN MA BOUABARO	TC
OUEGOA	151	GDPL MWA NOET MA JUBALAC	TC
POUM	123,85	GDPL MWA NOET MA JUBALAC	TC
OUEGOA	268,39	GDPL POU DANLANTCHE	TC

Superficies attribuées (décidées / actées)



924,45 ha d'attributions décidées par le conseil d'administration

Au total, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur de **5 attributaires** au titre du lien à la terre, pour une superficie totale de **924,45 ha**.

6 procédures d'attribution ont été lancées en 2022 pour **1 288,44 ha**.

Attributaires	Surfaces (ha)	Communes
GDPL PALOA	109,01	Pouembout
GDPL NAPOALE	71	Pouembout
Tribu de Pombei	176	Touho
Tribu de Ouassé	43,34	Canala
GDPL KURO	525,1	Houailou
TOTAL	924,45	

Attributaires	Surfaces (ha)	Communes
Tribu de Bouarou	58,8	Poum
GDPL DE BALAGUET	265	Poum
GDPL NAPOALE	71	Pouembout
GDPL PALOA	109	Pouembout
Tribu de Pombei	176	Touho
Tribu de Ouassé	43,34	Canala
GDPL KURO	525,1	Houailou
GDPL WANAA	50,85	Touho
GDPL POAVOUNOUFOAWANDJI	104	Voh
GIE Pointe aux serpents	60	Pouembout
Tribu de Nakety	46,9	Canala
GDPL KOTHAMOUI	9,76	Païta
TOTAL	1519,75	

Les décisions d'attribution en cours de traitement

12 décisions étaient en cours d'exécution en fin d'année. Parmi celles-ci figurent les **5 décisions prises en 2022** ainsi que **7 décisions antérieures**.

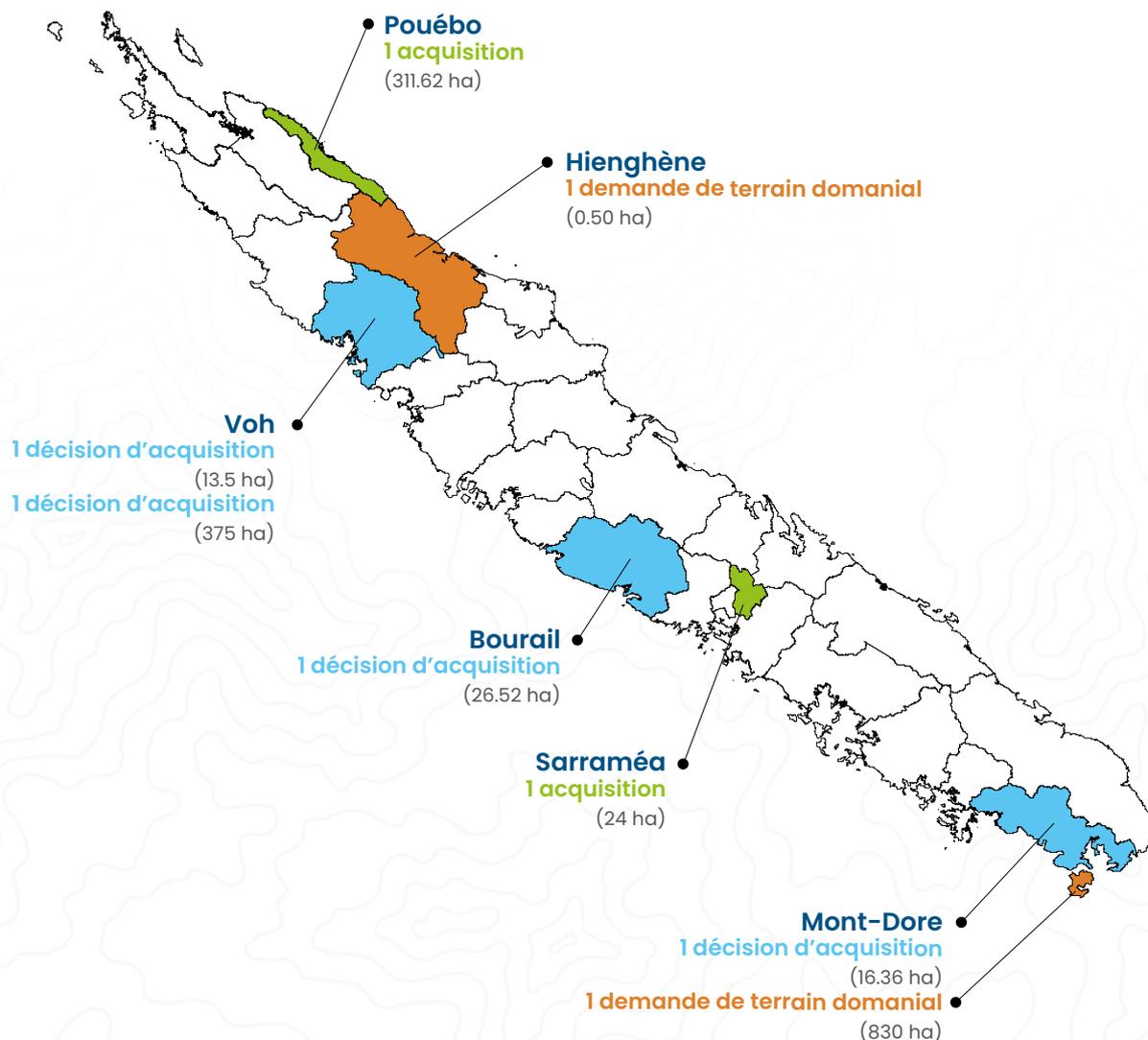
Les principales raisons de ces délais de traitement sont essentiellement **techniques** (divisions foncières en cours, délimitation du domaine public maritime) ou liées à la **désignation du fondé de pouvoir** qui représentera le GDPL lors de la signature de l'acte.



Les acquisitions foncières

L'ADRAF dispose de trois principaux moyens d'acquisition :

- sur le marché privé, à l'amiable
- par le transfert de terrains du domaine de la Nouvelle-Calédonie
- par l'exercice du droit préemption





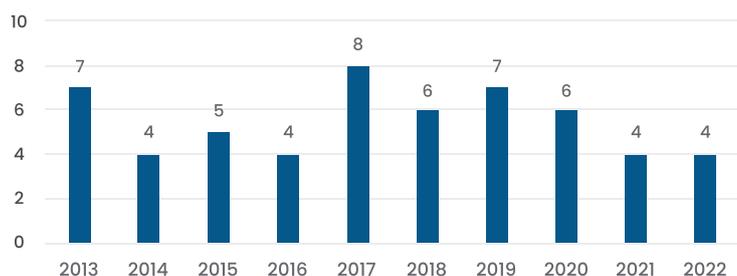
335,62 ha d'acquisitions actées

L'ADRAF a procédé à l'acquisition de **2 propriétés** d'une superficie totale de **335,62 hectares** (1 988 ha en 2021) d'une valeur de **92,8 MF**.

Une des acquisitions étant une cession gratuite du domaine de la Nouvelle-Calédonie, l'impact sur le budget d'acquisition a été de **78 MF**.

Commune	Superficie (ha)	Valeur d'acquisition
Sarraméa	24	78 000 000
Pouébo	311,62	14 864 274
TOTAL	335,62	92 864 274

Évolution du nombre
d'offres de vente



4 offres de vente amiable reçues et instruites portant sur 60 ha

4 offres de vente d'une superficie totale de **60 ha** ont été reçues et instruites. Une offre a été présentée au conseil d'administration et a fait l'objet **d'une décision d'acquisition en 2022**.

431,38 ha d'acquisitions sur le marché privé décidées par le conseil d'administration

Le conseil s'est prononcé favorablement pour l'acquisition de **4 propriétés** d'une superficie totale de **431,38 ha** (574 ha en 2021), pour un montant total de **70,85 MF**.

Commune	Surface (ha)	Valeur d'acquisition
Bourail	26,52	10 600 000
Mont-Dore	16,36	16 000 000
Voh	375	24 000 000
Voh	13,5	20 250 000
TOTAL	431,38	70 850 000





2 demandes (830,5 ha) de transfert de terrains domaniaux

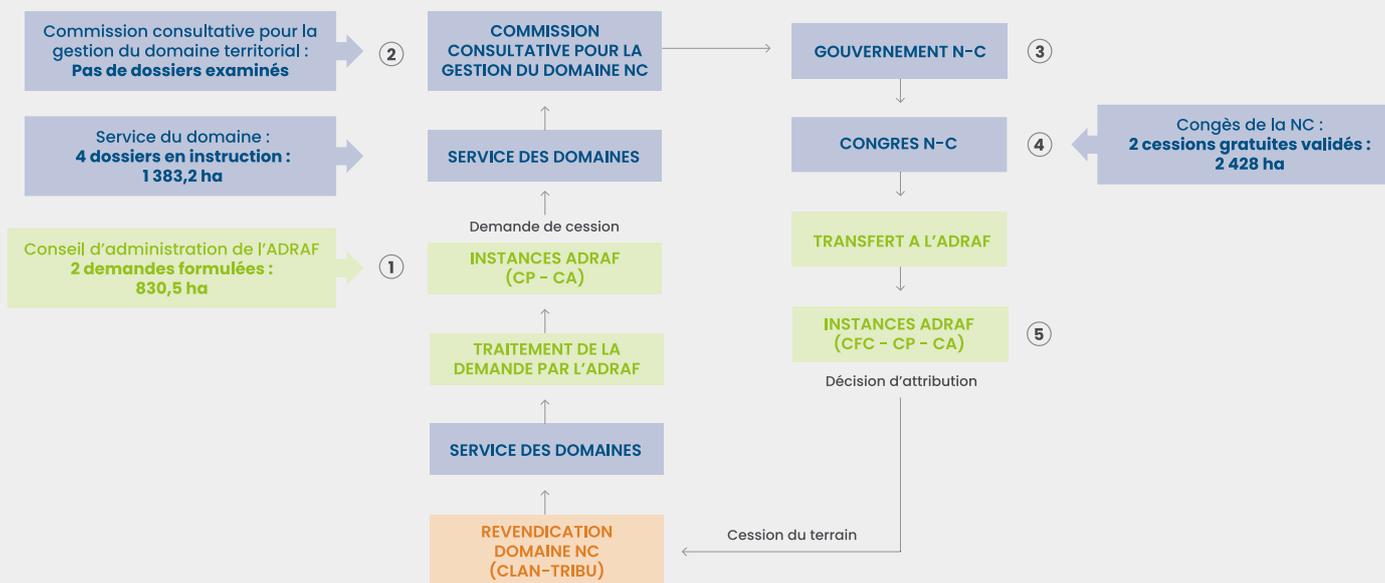
Le **transfert de terrains du domaine** de la Nouvelle-Calédonie est la deuxième forme d'acquisition de terres par l'ADRAF. Après instruction, les revendications foncières sont soumises au conseil d'administration de l'agence qui peut décider de formuler une demande de cession auprès de la Nouvelle-Calédonie. Ensuite, la Nouvelle-Calédonie instruit la demande selon ses propres procédures et valide ou non la demande de cession.

En 2022, le conseil d'administration de l'ADRAF a formulé **2 demandes** de transfert de terrain pour un total de **830,5 ha**. Ces **demandes** s'ajoutent à celles déjà **formulées antérieurement** pour un total de **1 383,2 ha** qui sont en cours d'instruction par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

2 cessions gratuites (2 428 ha) de terrains domaniaux validées par le congrès

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie se prononce sur les **cessions de terrains domaniaux**. Deux dossiers ont été validés par l'assemblée : l'un à **Hienghène**, portant sur **2 280 ha** et l'autre à **Pouébo** pour **148 ha**. Le transfert de propriété au profit de l'agence sera finalisé par un acte de cession établi par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

Instruction des revendications au titre du lien à la terre portant sur le domaine de la Nouvelle-Calédonie



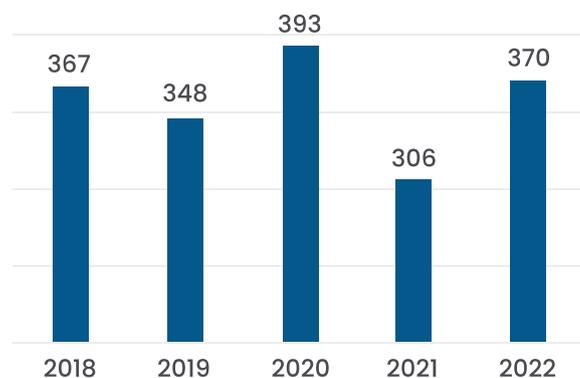
370 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) instruites

Le **droit de préemption** de l'ADRAF porte sur les terrains à vocation agropastorale ou forestière, situés en zone rurale ou suburbaine. Les déclarations d'intention d'aliéner effectuées par les notaires dans le cadre du droit de préemption sont l'équivalent d'une offre de vente.

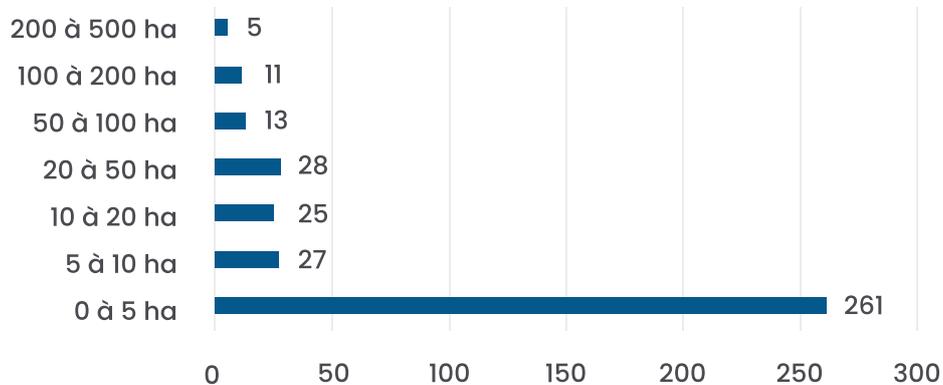
En 2022, l'agence a reçu **370 DIA**. On constate une reprise par rapport aux années précédentes. Les ventes de plus de 50 hectares sont moins nombreuses chaque année et les ventes de moins de 5 ha représentant 70% de DIA.

L'agence n'a pas exercé le droit de préemption en 2022.

Nombre de DIA reçues par an



Nombre de DIA reçues en 2022 par classe de superficie



Le stock foncier

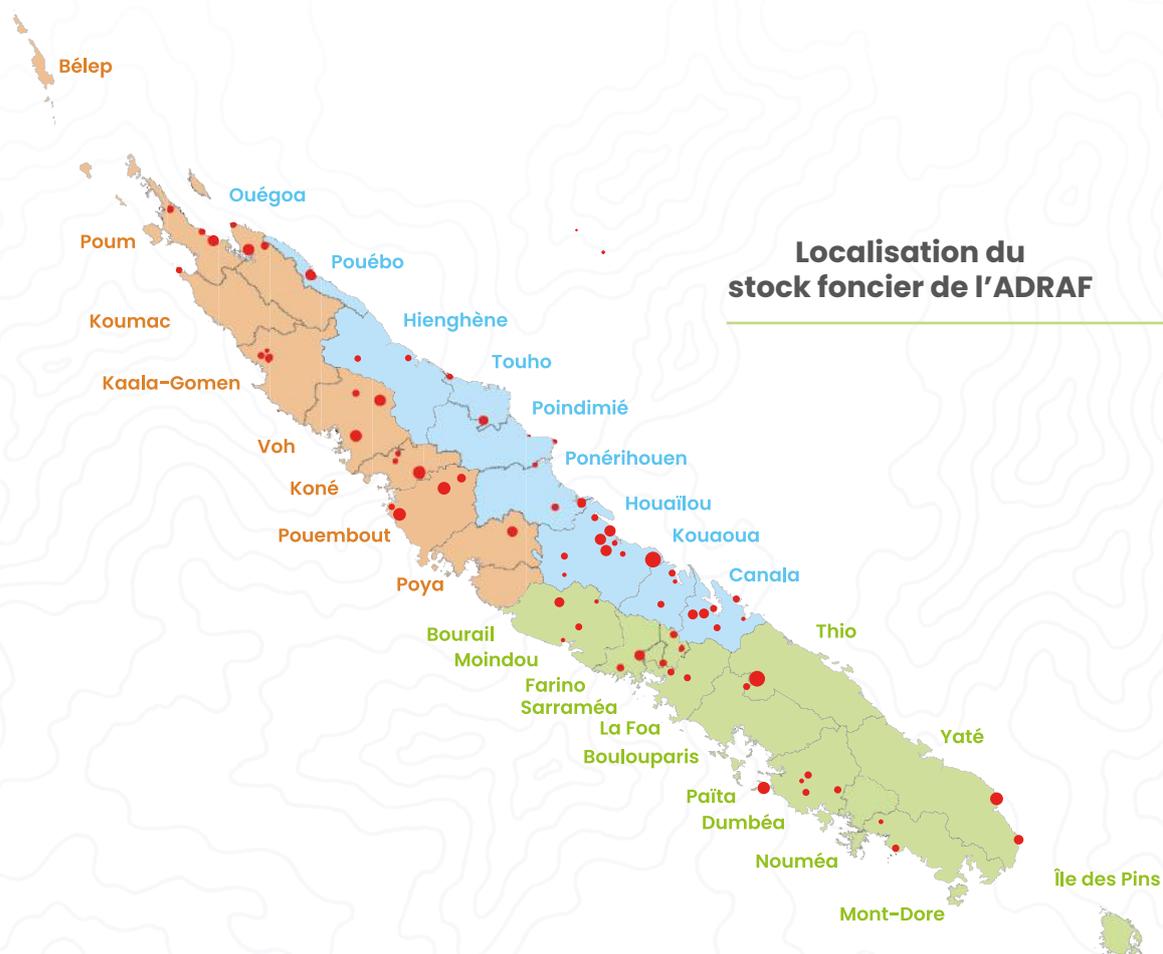
Les caractéristiques et enjeux du stock foncier

Du fait des acquisitions actées à hauteur de **336 ha** et des attributions actées pour **1 333 ha**, le stock foncier de l'agence couvrirait au 31 décembre 2022, une superficie de **8 444,61 ha**, soit 1 040 ha de moins qu'en fin 2021⁽¹⁾. Il est composé de **104 propriétés** pouvant être regroupées en **77 dossiers**.

La notion de stock dit « dur » a été introduite en interne afin de qualifier les terrains destinés à satisfaire la revendication foncière au titre du lien à la terre et sur lesquels les perspectives d'attribution à court terme sont faibles du fait d'un différend coutumier. Cette qualification permet de le dissocier du reste du stock dont l'attribution se déroule sans obstacle majeur.

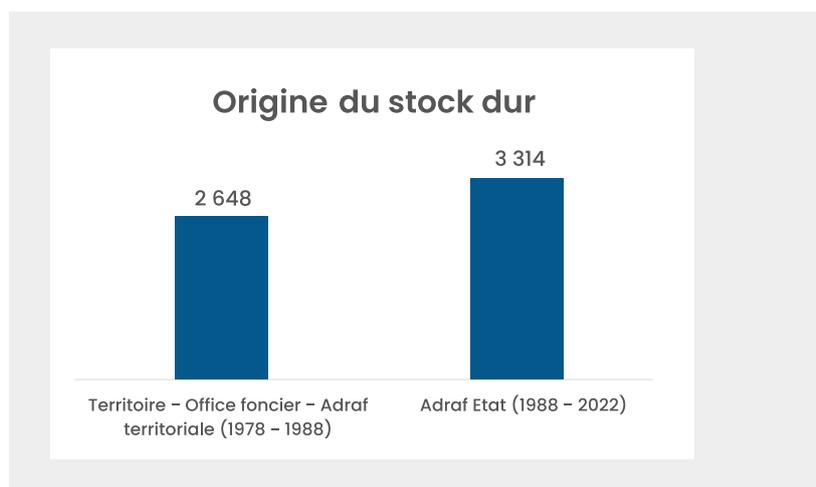
Ce **stock « dur »** est estimé à **68%** des dossiers et porte sur **70%** de la superficie du stock (**5 962 ha**).

⁽¹⁾ L'écart de superficie s'explique par les opérations de délimitation du domaine public maritime provincial.



Durant l'année, plusieurs réunions de travail sous l'égide des commissaires délégués ont permis d'aborder plusieurs cas de **stock dur** de l'**ADRAF**.

Ces réunions ont permis de mettre en exergue que lorsque les différents protagonistes sont installés dans des positionnements rigides et hermétiques à tout compromis (partage du terrains, attribution commune, attribution tribale notamment), l'**identification** des **autorités coutumières** en capacité **d'arbitrer entre des positions divergentes** est incontournable.

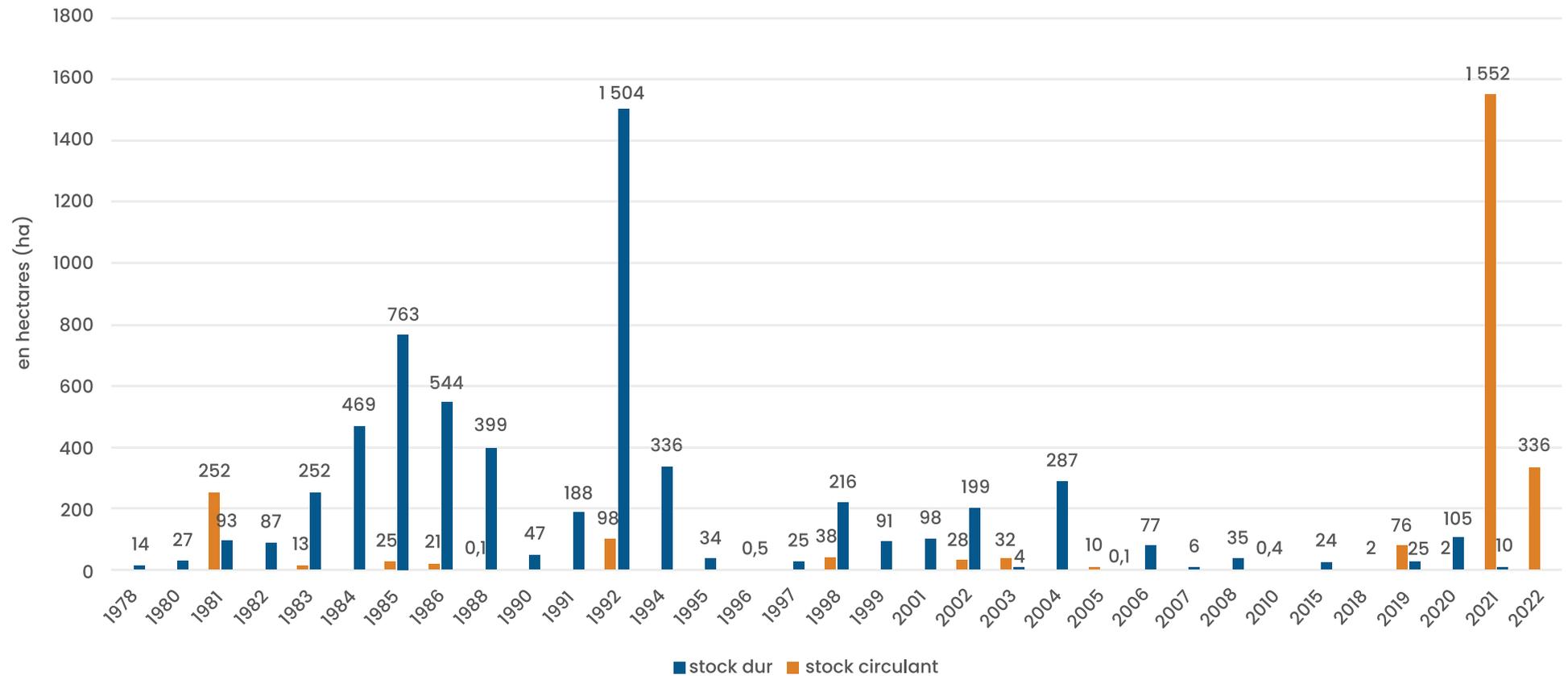


Communes	Superficie stock (ha)	Nombre de propriétés	Nombre de dossiers	dont dossiers stock dur	Surface stock dur
BOULOUPARIS	96,00	1	1	1	96,00
BOURAIL	265,40	4	4	3	208,72
CANALA	430,68	14	7	6	387,34
FARINO	8,85	1	1	1	8,85
HIENGHENE	104,43	3	2	1	78,88
HOUAILOU	1 791,50	21	11	9	1 241,40
KAALA-GOMEN	92,37	3	3	3	92,37
KONE	323,11	4	4		
KOUAOUA	140,25	2	2	2	140,25
KOUMAC	26,84	1	1	1	26,84
LA FOA	57,11	2	2		
MOINDOU	269,85	3	2	2	269,85
MONT-DORE	2,20	3	2		
OUEGOA	190,84	3	3	3	190,84
PAITA	529,47	7	5	3	484,71
POINDIMIE	268,45	4	4	3	59,15
PONERIHOUEN	165,23	3	3	3	165,23
POUEBO	311,62	1	1		
POUEMBOUT	1 204,21	3	3	2	1 024,20
POUM	523,57	6	3	1	199,27
POYA NORD	200,00	1	1	1	200,00
SARAMEA	47,75	3	2	1	23,75
THIO	488,19	2	2	2	488,19
TOUHO	226,85	2	2		
VOH	329,00	3	3	2	225,00
YATE	350,85	4	3	3	350,85
Total général	8 444,61	104	77	53	5 961,68



Caractéristiques du stock foncier de l'ADRAF (en superficie)

Stock par année d'acquisition

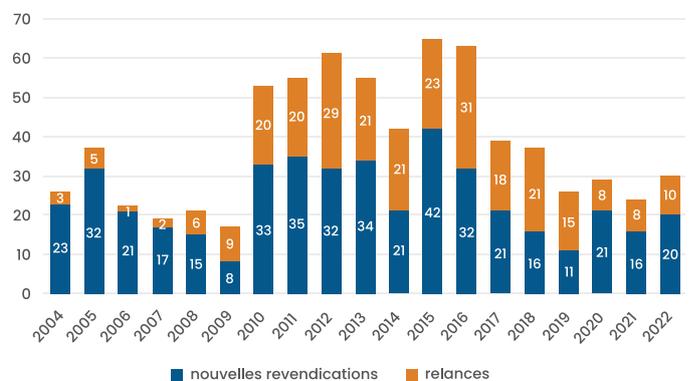


Le traitement des revendications foncières

Le nombre de **revendications** exprimées sur l'année est en **légère augmentation** (30) en comparaison à 2021 (24), mais reste stable au regard des années précédentes : 2020 (30) et 2019 (27). Les revendications se sont portées majoritairement sur la côte Ouest (2/3 des revendications exprimées par courrier) sur les provinces Nord et Sud.

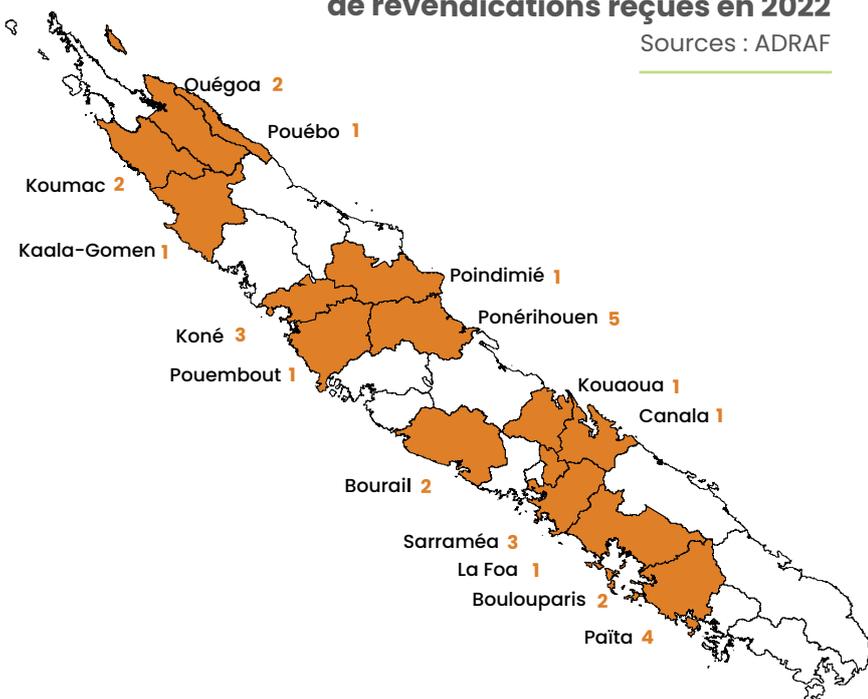
Les revendications sont formulées par les **conseils de clans des tribus** ou par les **clans** parfois regroupés en **GDPL**. Comme les années précédentes, les revendications (**70%**) ont essentiellement été **exprimées par des clans ou des GDPL de type clanique** (c'est-à-dire rassemblant un ou plusieurs clans).

Évolution du nombre de revendications enregistrées par l'ADRAF



Localisation et nombre de revendications reçues en 2022

Sources : ADRAF



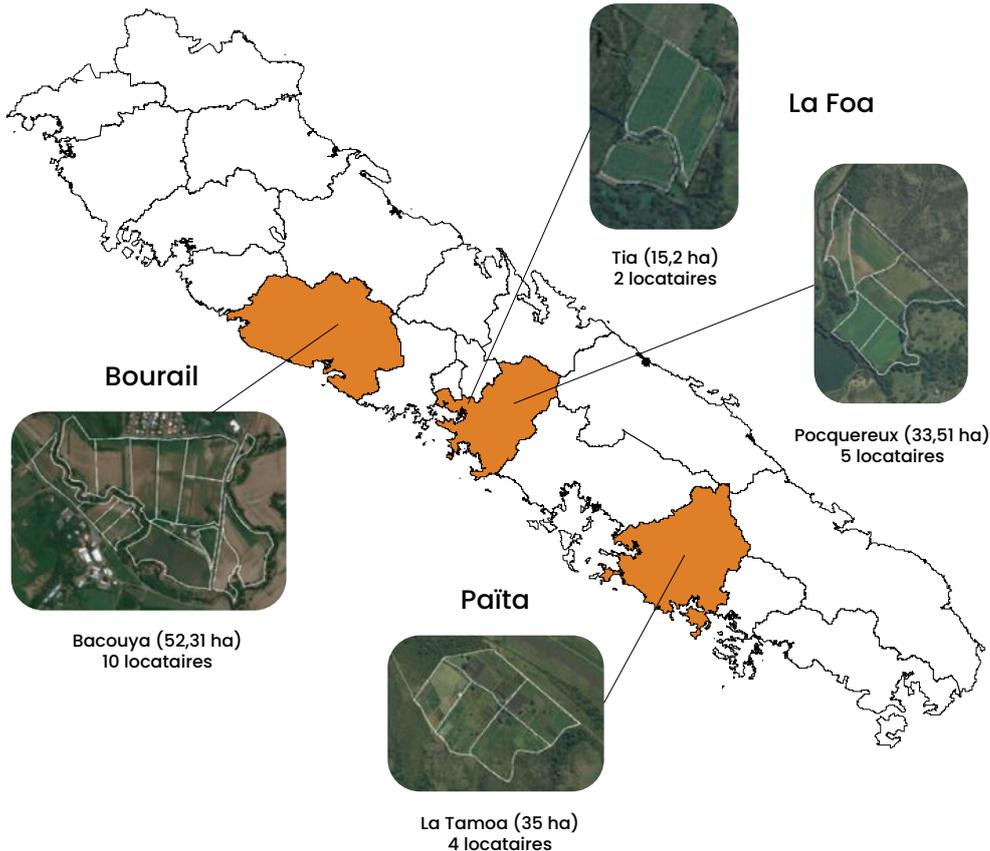
20 revendications exprimées en 2022 (soit **2/3** environ) sont des **nouvelles revendications**. On entend par « nouvelles revendications » celles dont la **forme est nouvelle** (composition du groupe demandeur ou terrain ciblé). Ce phénomène est identique aux années précédentes. A noter que deux clans expriment pour la première fois leur revendication par écrit à l'agence.

10 revendications correspondent à **des relances** et font pratiquement toutes référence à des revendications émises il y a peu de temps (**moins de 12 ans**). Seule une relance correspond à une revendication émise par la tribu en 1984.

Les revendications **ciblent** généralement **un terrain** (96%), quelques-unes s'étendent sur de **grandes zones géographiques** (4%).



La valorisation du stock foncier



Les périmètres agricoles locatifs

Les **périmètres locatifs** de l'ADRAF ont été acquis par l'agence dans les années **1990 et 2000** dans le but de mettre à disposition des **parcelles** de bonne qualité à des **exploitants agricoles** pour des **cultures annuelles**.

4 périmètres locatifs
136 hectares
21 exploitants

Ces **quatre terrains** situés à Bourail, La Foa (2) et Païta sont constitués de terres alluviales de bonne qualité agronomique. Les parcelles sont actuellement en location pour une durée de **7 années** jusqu'en **2025**. Sur les 4 sites, 21 exploitants cultivent, sur un total de **136 hectares**, des tubercules tropicaux ou des productions de grand champ (squash, pomme de terre, maïs...).

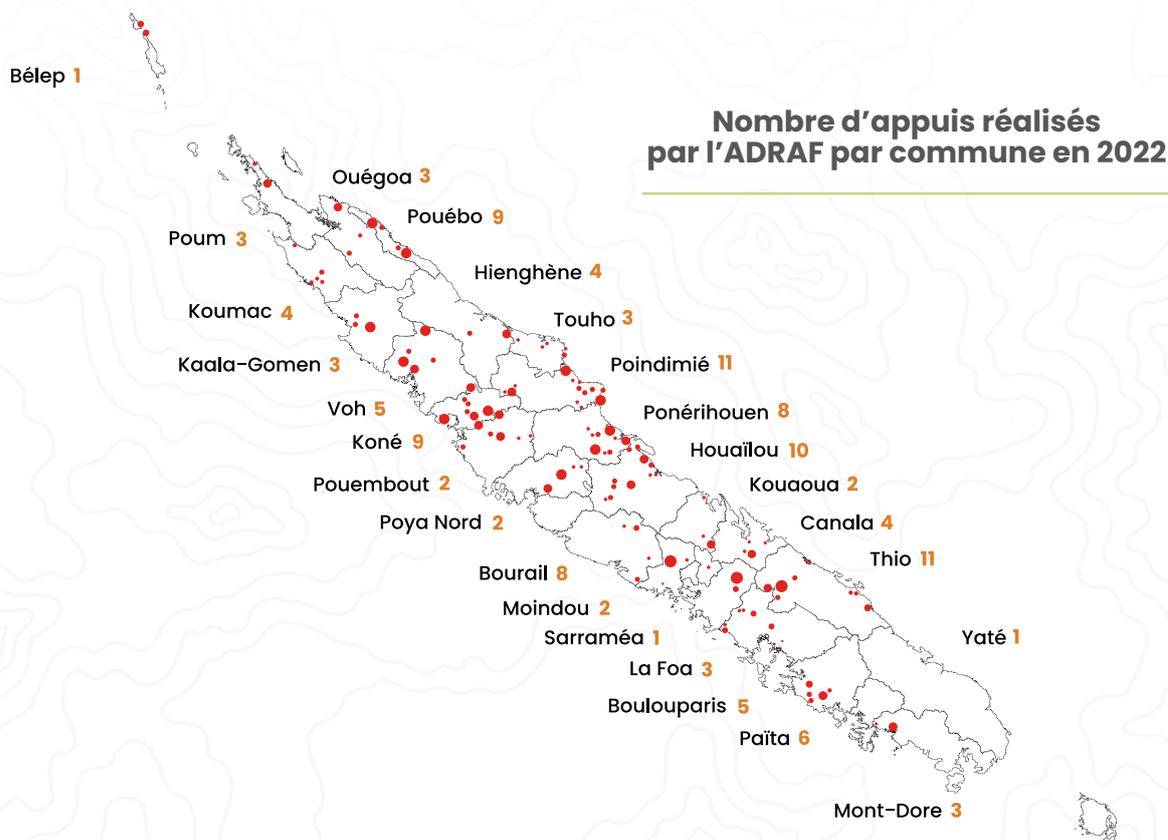
L'année 2022 a été marquée par des conditions climatiques difficiles, impactant fortement la production agricole. Le conseil d'administration de l'agence a adopté lors de sa séance du 06/09/2022 l'**abandon des loyers** pour l'année **2022**. Cela

représente une aide de **10,7 millions de francs** en faveur des locataires des périmètres de l'agence.

Régulièrement, l'agence est amenée à effectuer des travaux d'entretien pour la bonne utilisation des périmètres. En 2022, l'accès interne à deux parcelles du périmètre agricole de la Tamoa a été repris pour un montant de 380 000 FCFP.

En 2022, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur de la réalisation de **périmètres locatifs en province Nord**. Dans cette perspective, le conseil a décidé l'acquisition d'une propriété de **13,5 hectares** à **Voh**.

Les actions de **SÉCURISATION FONCIÈRE ET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL**



La **sécurisation foncière** est une condition indispensable à la pérennité des aménagements et des activités économiques. Cette action contribue à répondre aux objectifs qualitatifs de la réforme foncière, dans sa phase post-attribution.

Elle se traduit par un **appui de proximité** aux GDPL et aux propriétaires de terres coutumières dans leurs **problématiques d'installation** et **d'organisation interne** ainsi que dans **l'accompagnement** des processus destinés à **transcrire les droits fonciers sur terres coutumières**, lorsque les propriétaires en font la demande.

En 2022, les équipes de l'agence ont pu accompagner **113 attributaires** de la réforme foncière, soit **108 GDPL fonciers** de la Grande Terre et **5 clans attributaires**, sur différentes thématiques telles que l'organisation interne de la structure, les mises à disposition de foncier en lien avec des projets économiques ou pour de l'habitat, les

partages coutumiers, la gestion des terres...

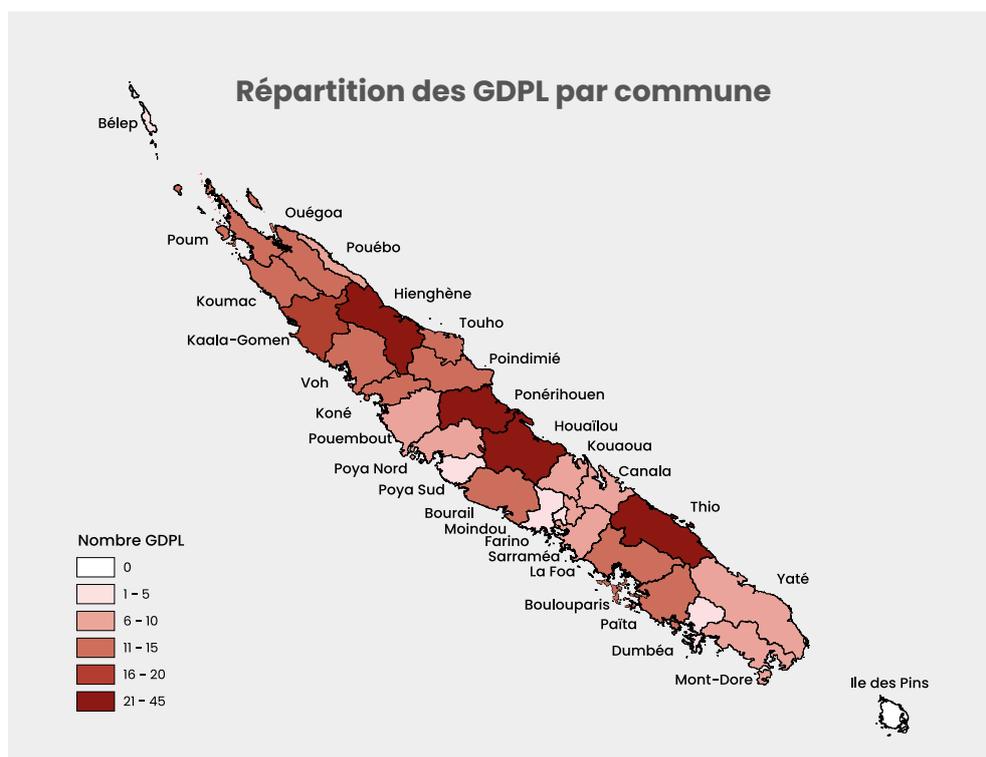
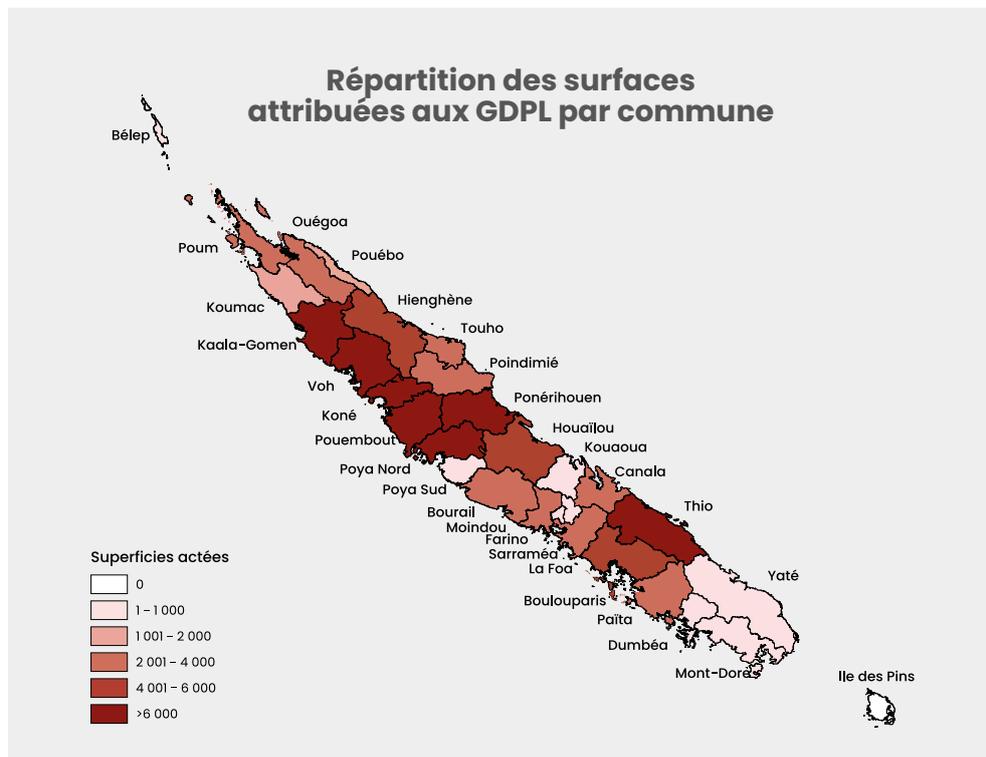
L'agence est également intervenue pour la formalisation de mises à disposition sur **10 terres de réserve**.

L'**ADRAF** est majoritairement sollicitée pour des conseils **techniques** et **juridiques**. Sa présence aux réunions internes en tribu en qualité d'observateur est également souvent requise en ce qu'elle est perçue comme limitant les tensions et facilitant les discussions au sein des GDPL. En particulier, il est fréquemment demandé que l'agence fasse un **rappel de l'histoire** de l'attribution foncière et reprecise si besoin les limites de la propriété. On peut citer l'exemple d'un GDPL qui convie l'ADRAF à la réunion annuelle de bilan avec les locataires. Ces **fonctions de tiers facilitateur ou conciliateur** sont un aspect essentiel des actions de l'ADRAF, qui lui permettent de **conserver une proximité** avec le terrain.

L'appui à l'organisation interne des GDPL

Les **premiers GDPL** ont été créés au **début** des années **1990** dans le cadre des procédures d'attribution de terres menées par l'ADRAF. **Après 30 ans d'existence**, les GDPL ont vu certains de leurs membres disparaître. Afin de prévenir les conflits et de maintenir les accords fonciers trouvés au moment de l'attribution, l'agence est particulièrement attentive aux questions de **renouvellement des structures** et de la **représentativité des clans** au sein des GDPL.

En l'état de la connaissance de l'agence fin 2022, près de **70 GDPL** n'avaient toujours pas de mandataires et **3 GDPL** ne comptaient plus aucun membre. Dans la continuité du travail de fond débuté en 2021 sur la sensibilisation des GDPL au renouvellement de leurs membres, l'ADRAF a effectué un **suivi rapproché** des GDPL dont la situation est considérée comme préoccupante. Une **cinquantaine** de GDPL a été rencontrée à cette fin.



Ces situations présentent des réels risques de **conflits internes**, et pour certains groupements ces conflits sont déjà ouverts. Le **travail de sensibilisation** de l'agence demande du temps car il ne s'agit pas seulement de questions administratives, mais également de situations qui génèrent parfois des **remises en question des accords passés par les jeunes générations**.

Dans ces situations, l'ADRAF rappelle les processus qui ont eu cours dans les années **1990** pour pallier les **méconnaissances de l'histoire foncière**.

L'accompagnement des mises à disposition de terres coutumières

L'agence a accompagné **29 démarches** de mise à disposition situées sur des **terres de GDPL** et ponctuellement sur des **terres de réserves**. L'approche de l'agence repose sur **l'écoute** et la **compréhension** des relations coutumières internes afin de proposer les **solutions** les mieux adaptées au **contexte local**.

Le **contexte** de ces demandes est **très variable**. Il peut s'agir de mise à disposition entre un GDPL et un investisseur à la recherche d'un terrain en vue de la construction d'une ferme photovoltaïque, d'un magasin d'alimentation ou d'une exploitation agricole, mais également de démarches internes à la sphère coutumière pour lesquelles l'articulation entre acte coutumier et bail est requise, de mises à disposition d'une partie des terres familiales à un membre de la famille pour édifier un gîte, etc.

Les interventions topographiques et les plans d'actes

La réalisation de relevés terrain et la production de cartographie par l'équipe topographique de l'agence participent à la sécurisation des projets. En 2022, la brigade est intervenue sur **29 dossiers**, dont **25 délimitations de parcelle** et **4 reconnaissances de limite**, réparties sur **12 communes**.

Les interventions pour les délimitations de parcelle concernent les **mises à disposition** par **bail** ou par **acte coutumier** en vue de permettre la construction d'un logement ou la réalisation d'un projet économique (ferme solaire, abattoir, magasin...).

La **brigade topographique** de l'agence est composée d'un **technicien géomètre supervisé par un ingénieur géomètre**. Elle est **appuyée par les techniciens fonciers** des circonscriptions.

Une action ciblée : les demandes de mise en relation

L'ADRAF reçoit chaque année des personnes en recherche de foncier qui souhaitent développer une activité agricole. L'agence a reçu **16 demandes** sur l'année 2022. La demande en **foncier locatif** sur **propriété privée** (y compris sur stock Adraf) est prédominante (12/15). Il s'agit pour **40%** de demandes individuelles visant la **création d'exploitation** et pour **60%** de demandes visant le **développement d'une activité** déjà en place. Pratiquement toutes les demandes exprimées visent une activité agricole. L'agence a mis les demandeurs intéressés en relation avec des propriétaires coutumiers désireux de louer une partie de leurs terres.

Parmi ceux qui ont été mis en contact avec des GDPL, un demandeur a conclu un bail pour développer son projet d'élevage sur une superficie de **130 hectares** environ. L'installation sur le terrain s'est faite rapidement après la signature du bail. On estime d'une manière générale que sur 100 000 ha de terres de GDPL, environ 15% ont fait l'objet d'une mise en location.



L'expertise au service **DES COLLECTIVITÉS**

Cette action vise à mettre à profit **l'expertise de l'agence en matière foncière**, auprès des collectivités, de leurs opérateurs, des institutions et autorités coutumières, mais également des porteurs de projet ou du public. Elle inclut la réalisation d'études spécifiques.

Pour cette action sont particulièrement mobilisées les compétences des **agents des circonscriptions** et celles du **bureau Prospective et Développement**.

L'agence a apporté sa contribution dans un certain nombre de démarches, notamment en appui :

Au Symposium de l'Habitat océanien

organisé par le gouvernement
du 2 au 4 novembre

A l'atelier SOCIEUX+

organisé par la direction de la Formation Professionnelle Continue sur la thématique « Quel développement des compétences pour stabiliser les populations rurales tout en développant l'économie verte ? »

A l'élaboration ou la révision des PUD

des communes de Bourail,
Boulouparis, Paita et La Foa.

A l'instruction des demandes de location domaniale de la Nouvelle-Calédonie

L'agence est sollicitée par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie afin d'émettre un avis sur les demandes de locations de terrains du domaine. Elle apporte son analyse du contexte foncier dans lequel s'inscrit la demande.

En 2022, elle a formulé 24 avis portant sur 1 452 hectares de mises en location envisagées.



Le bilan financier



L'exercice 2022 a été clôturé en dépenses, toutes sections confondues, à

260 885 852 F

hors stock foncier



en recettes

257 297 178 F



avec un résultat déficitaire de

3 588 674 F

Les dépenses

Les **dépenses d'intervention** correspondent aux dépenses **d'actions foncières (acquisitions de terres, frais de géomètres, de notaires...), d'aménagement (travaux sur stock)**, et des dépenses liées aux **indemnités viagères de départ (I.V.D)**. Elles représentent **34%** des dépenses globales hors stock et 87,6 MF.

Avec 25 postes budgétaires, l'effectif au **31 décembre 2022** comptait **23 agents** (en incluant l'agent comptable en adjonction de service) correspondant à **20,1 équivalents temps plein (ETP)**.

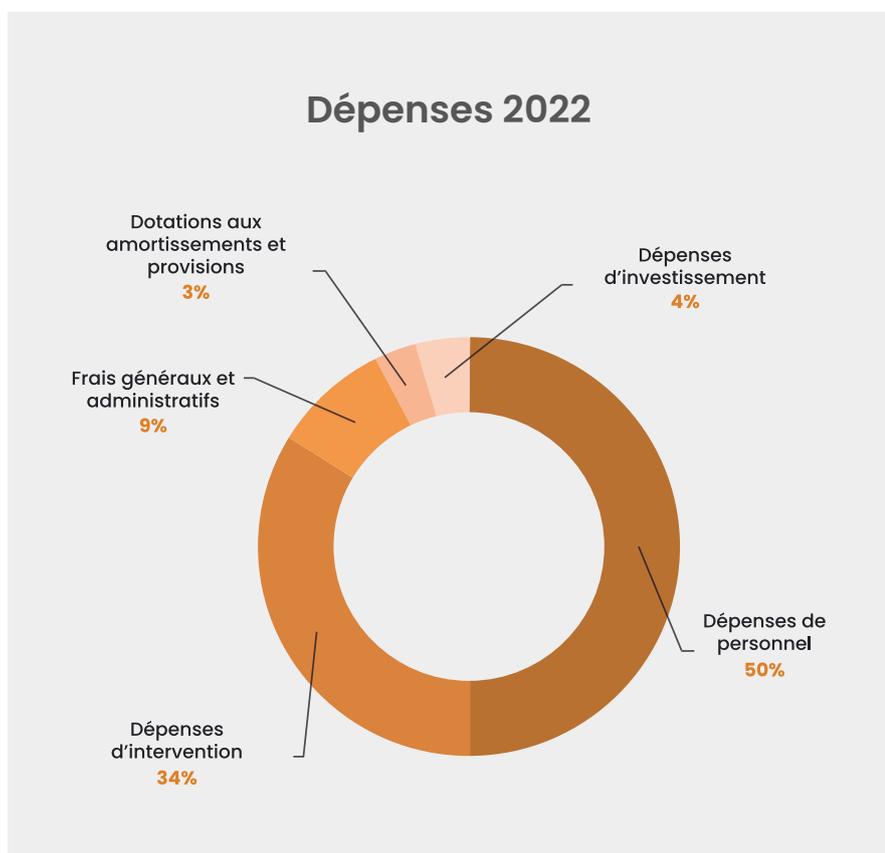
Les **dépenses de personnel** représentent **50%** des dépenses hors stock de l'ADRAF, toutes sections confondues, (contre 67% en 2021). Elles ont été consommées à hauteur de **88% du prévisionnel**. Ce chiffre s'explique notamment par le **recrutement décalé en octobre 2022** du technicien en développement et aménagement du territoire relevant de la circonscription Nord-Est.

De plus, le poste de secrétaire de la circonscription Nord-Ouest n'a pas été occupée en 2022. L'appel à candidatures et le recrutement ont eu lieu en octobre et novembre 2022 mais la prise de fonction a été décalée au début de l'année 2023.

Dépenses	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution
Actions foncières	125 477 000	85 224 220	68%
Aménagement	1 950 000	379 480	19%
IVD	2 200 000	2 075 148	94%
Personnel	147 870 000	130 314 145	88%
Frais généraux	33 403 000	23 951 538	72%
Investissement	13 945 000	10 500 912	75%
Dépréciation d'actifs	7 500 000	8 440 409	113%
TOTAL	332 345 000	260 885 852	78%

Les **frais généraux et administratifs** représentent **9%** des dépenses globales hors stock. La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de limiter leur consommation.

Les **dépenses d'investissement** ont été exécutées à hauteur de **75%**, soit un montant réalisé de **10 500 912 FCFP**.



Les recettes

Les **subventions** représentent **98%** des **recettes** de l'ADRAF. Le montant total des subventions reçues dépasse légèrement le montant prévisionnel inscrit à l'EPRD 2022. Cela provient plus particulièrement de la subvention du **ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire** dont le montant reçu pour **95 MF** correspondant à la **subvention** de fonctionnement d'un montant identique tous les ans de 71,6 MF et à la subvention exceptionnelle d'un montant de 23,4 MF, reçues du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

La **subvention reçue du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer** est de **153,1 MF**, montant qui reste à un niveau sensiblement identique à celui de 2021.

La **subvention de la Nouvelle-Calédonie**, entièrement reversée aux bénéficiaires des indemnités viagères de départ (IVD), représente un montant de **2,78 MF**. Elle est supérieure au montant inscrit à l'EPRD 2022. Cela s'explique par la modification de la convention de mandat entre l'ADRAF et la Nouvelle-Calédonie qui prévoyait un versement anticipé de **50%** de la subvention en début d'année et le versement du reliquat en **N+1**, après transmission des éléments justificatifs de versements.

La convention triennale de mandat 2022-2024 en date du 18 février 2022 prévoit dorénavant un versement anticipé de **80%** des dépenses exécutées en N-1 et le versement du reliquat en N+1.

Recettes	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution
Min. de l'intérieur et des Outre-Mer	161 095 500	153 100 955	95%
Min. de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire	84 793 521	94 988 066	112%
Nlle-Calédonie (IVD)	2 200 000	2 778 048	126%
Prestations (études)	3 000 000	0	0%
Locations de terres	11 500 000	250 000	2%
Autres produits de gestion	300 000	6 180 109	2060%
TOTAL	262 889 021	257 297 178	98%

Les **ressources propres** de l'agence pour 2022 sont constituées principalement des recettes provenant des **locations de biens immobiliers**, ainsi que des **cessions d'éléments d'actifs**.

Lors de la séance du conseil d'administration du 6 septembre 2022, les membres du conseil d'administration de l'ADRAF ont décidé d'accorder aux locataires des périmètres agricoles, le bénéfice d'un abandon de créance à hauteur du montant total de leurs loyers dus au titre de l'année 2022. Cette décision n'a pas fait l'objet d'une décision modificative à l'EPRD 2022 mais a **amputé les recettes** propres de l'ADRAF de **10,7 MF**.

Une **recette exceptionnelle** liée à un remboursement de cotisations sociales par la CLR, non prévue à l'EPRD 2022, a été encaissée, provoquant le **dépassement exceptionnel** de la **ligne budgétaire** autres produits de gestion.

* caisse locale des retraites

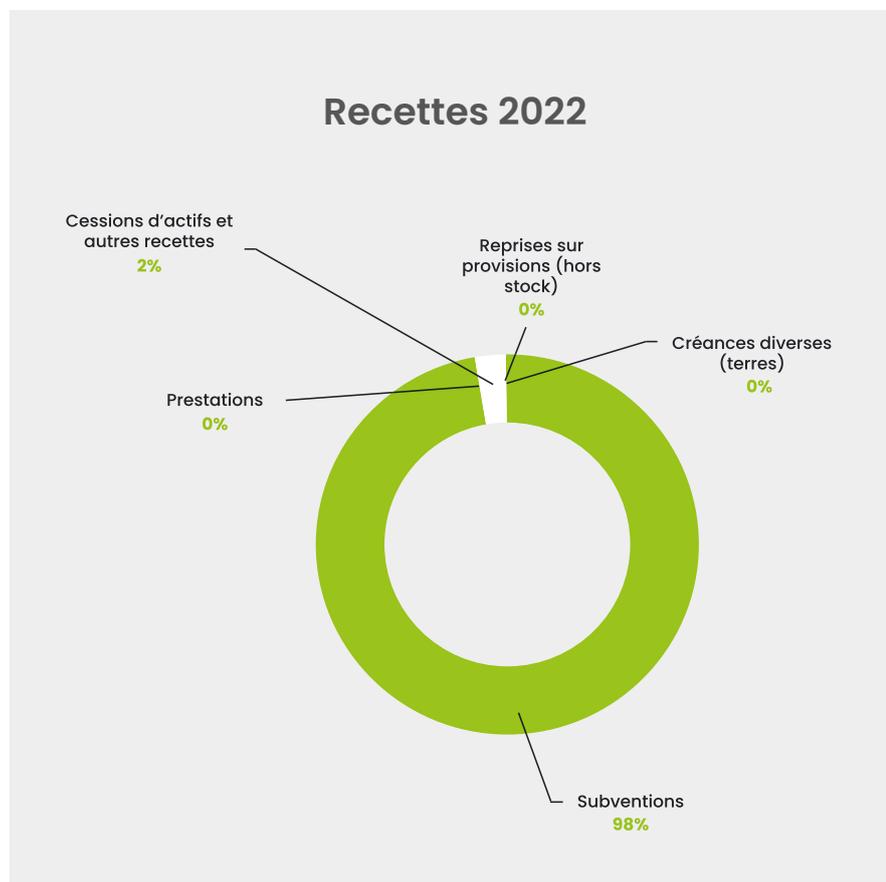


Tableau de synthèse de l'EPRD 2022 en dépenses et en recettes (en francs cfp)

LIBELLES	DEPENSES			Exécution	LIBELLES	RECETTES			Exécution
	2022	DMI	Réalisé			2022	DMI	Réalisé	
SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION DE FONCTIONNEMENT				
POSTE 1 – Dépenses de personnel	147 870 000	147 870 000	130 314 145	88%	POSTE 5 – Subventions	224 700 000	248 089 021	250 867 069	101%
POSTE 2 – Dépenses d'intervention	50 727 000	129 627 000	87 678 848	68%	POSTE 6 – Prestations	3 000 000	3 000 000	0	0%
POSTE 3 – Frais généraux et administratifs	33 403 000	33 403 000	23 951 538	72%	POSTE 7 – Locations	11 500 000	11 500 000	250 000	2%
Sous-total Dépenses réelles	232 000 000	310 900 000	241 944 531	78%	POSTE 8 – Autres produits de gestion	300 000	300 000	6 180 109	2060%
Dotations aux amortissements et provisions	7 500 000	7 500 000	8 440 409	113%	Sous-total Recettes réelles	239 500 000	262 889 021	257 297 178	98%
Total (Hors stock)	239 500 000	318 400 000	250 384 940	79%	Reprises sur provisions (hors stock)	0	0	0	0%
Variation de stock	169 703 631	91 703 631	62 834 266	69%	Total (Hors stock)	239 500 000	262 889 021	257 297 178	98%
Dotations aux provisions (stock)	52 700 000	130 700 000	92 864 274	71%	Reprises sur provisions (stock)	222 403 631	222 403 631	155 698 540	70%
Total Opérations d'ordre liées au stock	222 403 631	222 403 631	155 698 540	70%	Total Opérations d'ordre liées au stock	222 403 631	222 403 631	155 698 540	70%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	461 903 631	540 803 631	406 083 480	75%	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	461 903 631	485 292 652	412 995 718	85%
SECTION D'INVESTISSEMENT					SECTION D'INVESTISSEMENT				
POSTE 4 – Dépenses d'investissement	13 945 000	13 945 000	10 500 912	75%	POSTE 9 – Créances diverses (terres)	0	0	0	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 945 000	13 945 000	10 500 912	75%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0%
TOTAL DEPENSES	475 848 631	554 748 631	416 584 392	75%	TOTAL RECETTES	461 903 631	485 292 652	412 995 718	85%
TOTAL HORS STOCK FONCIER	253 445 000	332 345 000	260 885 852	78%	TOTAL HORS STOCK FONCIER	239 500 000	262 889 021	257 297 178	98%
					RESULTAT	-13 945 000	-69 455 979	-3 588 674	5%



Les ressources humaines

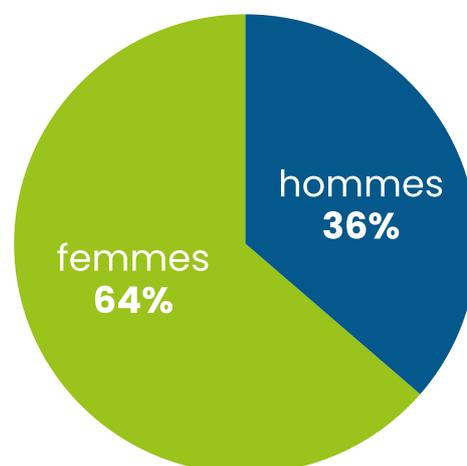


Au **31 décembre 2022**, l'ADRAF comptait **22 agents** tous statuts confondus, correspondant à **20 ETP** et un agent comptable en adjonction de service à raison de 0,1 ETP.

Hors agent comptable, le personnel était réparti entre **15 contractuels** et **7 fonctionnaires**.

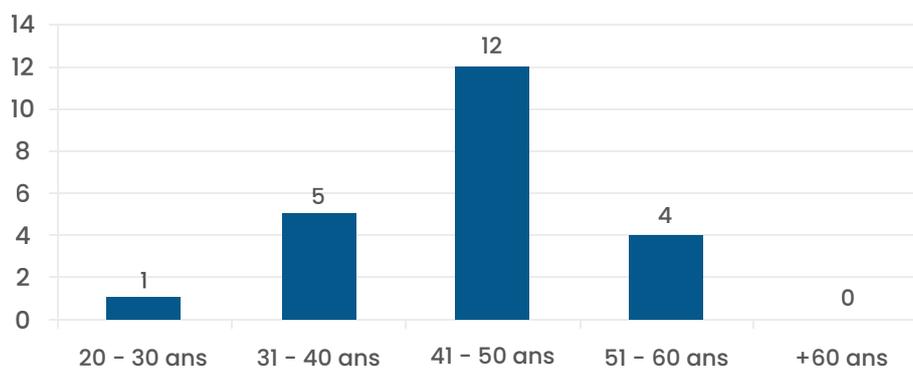
Le poste de **technicien** de la circonscription Nord-Est, vacant depuis 2021, a été pourvu en **octobre 2022**.

Répartition hommes/femmes



Statut	Effectif	ETP
Contractuels	15	13
Fonc. NC	7	7
TOTAL	22	20

Effectif par classe d'âge



Organigramme

au 31/12/2022

Directeur général
François Moe WAIA

Conseiller technique et juridique
Pierre CHATELAIN

Agent comptable
Virginie DARMON

SERVICE ACTIONS FONCIERES

Chef de service
Régis MARTIN

Assistante administrative
Béatrice OUASSETTE

Géomètre
Raymond WASSINGALU

BUREAU PROSPECTIVE ET DEVELOPPEMENT

Responsable
Aurélié ARROYAS

Chargée d'étude
Larissa WEINANE

Secrétaire cartographe
Danidza CHENU

CIRCONSCRIPTIONS

**SUD
NOUMEA**

Chef de circonscription
Théotym DIGOUE

Technicien
Poste vacant

**NORD-EST
POINDIMIE**

Chef de circonscription
Carl FISDIEPAS

Secrétaire
Doriane GREGO

Techniciens
**Nathalie WENAHIN
Claudio BOERE**

Agent d'entretien
Léontine NAGOPAE

**NORD-OUEST
KONE**

Chef de circonscription
Emilienne MARHADOUR

Secrétaire
Poste vacant

Techniciens
**Georges MAYET
Elodie MAPOU**

Agent d'entretien
Sylviane KASTAVI

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Chef de service
Waié HONAKOKO

Secrétariat - Accueil
Patricia WAMYTAN

Secrétaire - Comptable
Stéphanie SALAÛN

Agent d'entretien
Jeannette NYPIE





Réunions et vie des instances collégiales

Le renouvellement des mandats au sein des instances

SÉANCES DES INSTANCES RÉUNIES EN 2022	Conseil d'administration (3) - 14 mars - 6 septembre - 6 décembre
	Comité de province Sud (1) - 8 novembre
	Comité de province Nord (2) - 3 août - 7 novembre
	Groupe de travail du comité de province Nord (1) 18 octobre
	Commissions foncières communales - Canala (17 mars) - Touho (9 juin) - Pouembout (16 juin) - Houaïlou (19 juillet)

Les **instances** de l'ADRAF comptent au total **342 mandats désignés** ou **élus** au sein des instances, qui doivent être **renouvelés** tous les **trois ans**.

55 mandats ont été renouvelés en 2022 :

- **5** au conseil d'administration
- **7** aux comités de province
- **43** au sein des commissions foncières communales

72 mandats vacants étaient en cours de renouvellement en fin d'année.

Annexe 1

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

PRÉSIDENT	Patrice FAURE Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
ÉTAT	Annick BAILLE Commissaire déléguée de la République pour la province Nord Grégory LECRU Commissaire délégué de la République pour la province Sud
NOUVELLE-CALÉDONIE	Ithupane TIEOUE Lionnel BRINON Emmanuelle KHAC
SÉNAT COUTUMIER	Mahe GOWE Mizael POAPIDAWA
PROVINCES	Sylvain PABOUTY Élu de la province Sud Victor TUTUGORO Élu de la province Nord Julienne LAVELLOI Élue de la province des Iles Loyauté
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES	André GOPOEA Daniel GUEPY Guy MONVOISIN
MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVES	Isabelle RICHARD Commissaire du Gouvernement David LITVAN Contrôleur général économique et financier Virginie DARMON Agent comptable François Moe WAIA Directeur général

Annexe 2

COMPOSITION DES COMITÉS DE PROVINCE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Comité de province Nord

PRÉSIDENT

Victor TUTUGORO

COMMISSAIRE DÉLÉGUÉE DE LA
RÉPUBLIQUE EN PROVINCE NORD

Annick BAILLE

PROVINCE NORD

Daniel GOA
Wilfrid WEISS

AIRES COUTUMIÈRES

Richard POIRAIRIWA – Aire Païci Camuki

Réia MOIMBURU – Aire Ajië-Arhö

Carl TOURA – Aire Xârâcûù

Jeamania PAETEN WHAAP – Aire Hoot Ma Whaap

MAIRIES

Barnabé PÉBOU-HAMENE – AMNC

Alcide PONGA – AFM

PROFESSION AGRICOLE

André GOPOEA
Guy MONVOISIN

SERVICES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Léon WAMYTAN
Secrétaire général

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Isabelle RICHARD
Commissaire du Gouvernement

David LITVAN
Contrôleur général économique et financier

Nathaniel CORNUET
Directeur DDEE province Nord

Virginie DARMON
Agent comptable

Comité de province Sud

PRÉSIDENT

Sylvain PABOUTY

COMMISSAIRE DÉLÉGUÉE DE LA
RÉPUBLIQUE EN PROVINCE SUD

Grégory LECRU

PROVINCE SUD

Lionnel BRINON
Inès KOUATHE

AIRES COUTUMIÈRES

Adrien DIROUA – Aire Ajië-Arhö

Carl TOURA – Aire Xârâcûù

John-Rock TINDAO – Aire Djubéa-Kapone

MAIRIES

Jean-Patrick TOURA – AMNC

Patrick ROBÉLIN – AFM

SERVICES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Léon WAMYTAN
Secrétaire général

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Isabelle RICHARD
Commissaire du Gouvernement

David LITVAN
Contrôleur général économique et financier

Nicolas PÉBAY
Directeur 3DT Province Sud

Virginie DARMON
Agent comptable

François Moe WAIA
Directeur général